

Paris, le mardi 13 février 2007

Circulaire : 010-07

Émetteur : Direction des Relations Sociales

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale
Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

Objet : Revalorisation de la valeur du point

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que par courrier en date 2 février 2007, le Ministre de la Santé et des Solidarités et le Ministre délégué à la Sécurité sociale, ont procédé à l'agrément du Protocole d'accord relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de Sécurité sociale conclu le 15 décembre 2006 entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales.

Vous trouverez joints à la présente les nouveaux barèmes des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation de la valeur du point de 0,4% au 1er décembre 2006, de 0,6% au 1er mars 2007 et de 0,4% au 1er juillet 2007.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe RENARD
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- barème 12 -2006,
- barème 03-2007,
- barème 07-2007,